

Politique de dialogue pour la gestion d'actifs de notre clientèle



Février 2025



Table des matières

Introduction	3
Approche générale et périmètre d'application	4
Gouvernance	5
Thématiques de dialogue	6
Approches de dialogue	7
Processus de dialogue	8
Processus d'escalade	10
Reporting	11
Gestion des conflits d'intérêts	12

Introduction

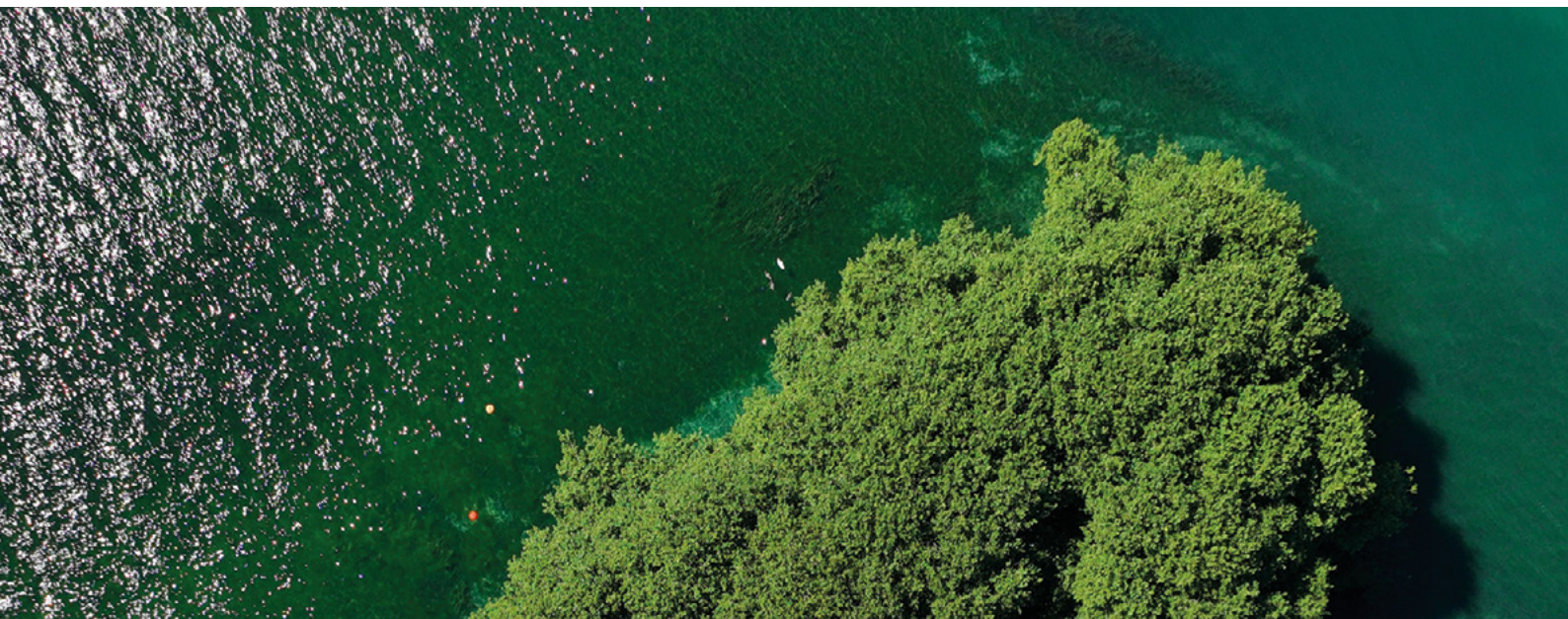


Les leviers principaux de l'actionnariat actif sont le **dialogue** et le **vote**. Le dialogue consiste à échanger avec la direction des entreprises, sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG). Le vote lors des assemblées générales permet aux actionnaires de participer activement aux décisions stratégiques de l'entreprise.

Dans le cadre de la gestion des investissements de notre clientèle, l'approche d'actionnariat actif vise à **optimiser la valeur globale sur le long terme** des investissements, en exerçant une **influence sur les entreprises présentes dans un portefeuille** de titres afin de les encourager à prendre en compte les critères ESG dans leurs activités. Cette approche constitue également un levier important pour générer une contribution positive sur la société dans son ensemble.

En tant que gestionnaire d'actifs axé sur le long terme, la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) souhaite promouvoir une approche d'actionnariat actif répondant aux meilleures pratiques de marché. Dans le cadre de sa gestion de fonds de placement, la BCV a établi une politique de vote relative aux entreprises suisses et internationales. Le contenu de la politique de vote s'appuie sur les recommandations d'Ethos, afin de définir le positionnement de la BCV sur chaque point soumis à décision lors des assemblées générales des entreprises.

Le présent document entend formaliser les axes de la politique de dialogue de la BCV.



Approche générale et périmètre d'application



La politique de dialogue de la BCV est alignée sur le Swiss Stewardship Code, rédigé par l'*Asset Management Association Switzerland (AMAS)* et *Swiss Sustainable Finance (SSF)*, ainsi que sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU, dont la Banque est signataire. Le principe 2 des PRI sur l'actionnariat actif met plus particulièrement en avant les activités de dialogue.

La BCV estime que le dialogue représente un levier essentiel permettant de préserver et d'accroître la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

Dans cette optique, le dialogue vise à garantir que les entreprises dans lesquelles la BCV investit pour sa clientèle sont en mesure d'intégrer les bonnes pratiques ESG et de s'adapter aux risques inhérents à la transition vers une économie responsable et à faible intensité carbone.

La BCV entend également analyser régulièrement ses leviers d'action pour renforcer ses activités de dialogue et formaliser les principes de son approche dans le présent document.

La BCV considère le dialogue comme un élément intégral de son devoir fiduciaire vis-à-vis des investisseurs et des investisseuses lui ayant confié la gestion de leurs portefeuilles. La politique de dialogue de la BCV couvre ainsi une part importante des services et des produits d'investissement, ce qui inclut:

- les fonds de placement gérés par la BCV,
- les mandats de gestion déléguée.

Le périmètre de dialogue à la BCV concerne les entreprises suisses et internationales, ainsi que les véhicules de placement immobiliers suisses.

Gouvernance

La BCV considère que le dialogue est un élément intégral de sa politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

La BCV a établi une gouvernance dédiée pour appliquer de façon uniforme et cohérente sa politique ISR dans toutes ses activités de gestion.

Comité Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV sont établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. Ce dernier approuve également le rapport de responsabilité sociale d'entreprise de la BCV.



Le Comité RSE établit des recommandations à l'intention de la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter pour l'ensemble des sujets composant la RSE. Il est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité et de déterminer les mesures à adopter dans les métiers de la Banque. La politique de dialogue est approuvée par le Comité RSE.

Dirigé par le président de la Direction générale, le Comité RSE inclut les responsables de l'Asset Management & Trading, de la Gestion crédit et du Private Banking, la responsable RSE ainsi que d'autres représentants et représentantes des domaines d'activité concernés.

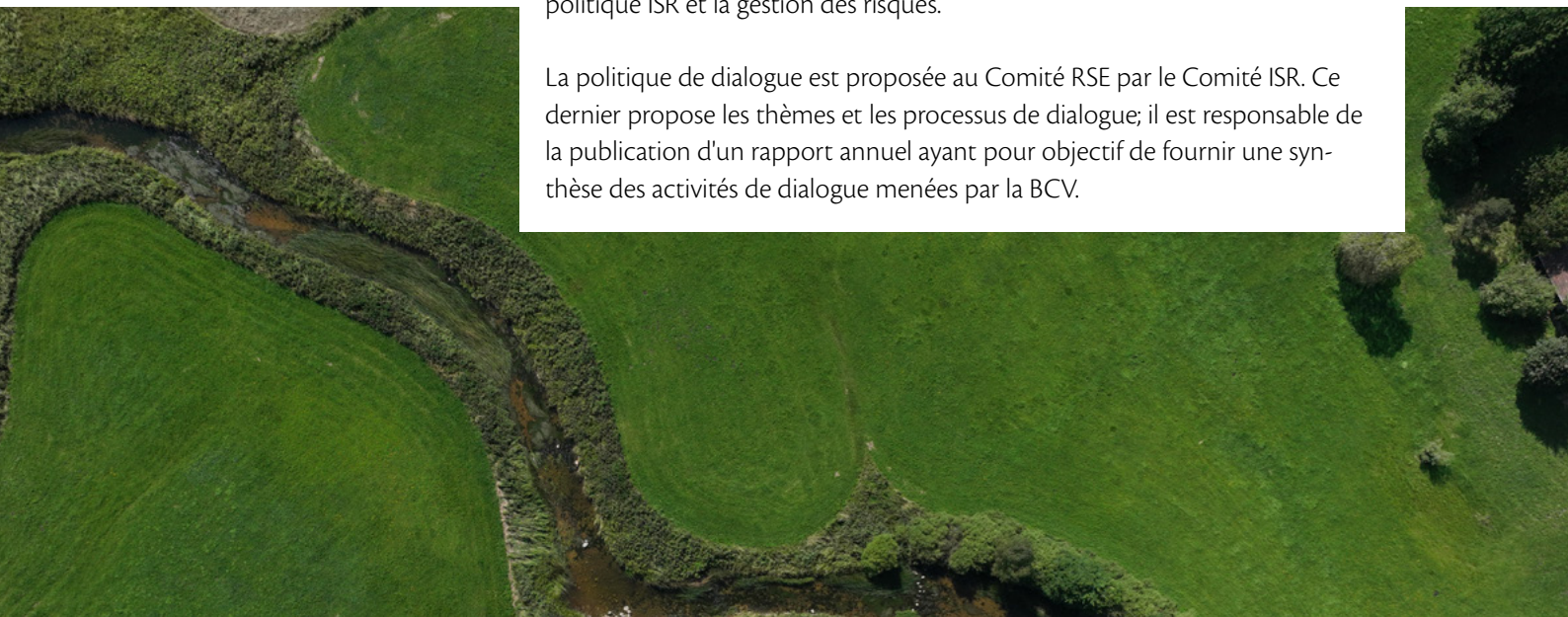
Comité Investissement Socialement Responsable (ISR)

Ce Comité définit les orientations de la politique ISR et établit les priorités; il vérifie la cohérence des projets et valide l'implémentation de la politique ISR dans la méthodologie et la politique de placement des produits, ainsi que dans la documentation ISR. Le Comité ISR est dirigé par le responsable de l'Asset Management & Trading et rend compte de ses activités au Comité RSE.



Le Comité ISR s'appuie sur des groupes de travail et sur les équipes métiers, notamment pour le développement de l'offre de produits, l'intégration de la politique ISR et la gestion des risques.

La politique de dialogue est proposée au Comité RSE par le Comité ISR. Ce dernier propose les thèmes et les processus de dialogue; il est responsable de la publication d'un rapport annuel ayant pour objectif de fournir une synthèse des activités de dialogue menées par la BCV.



Thématiques de dialogue



La BCV définit les thématiques ESG sur lesquelles elle entend se concentrer.

Quatre grands thèmes de dialogue ont été retenus: le changement climatique, les droits humains, la gouvernance d'entreprise et la biodiversité.

Ces thématiques sont en ligne avec la stratégie de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) de la BCV.

Changement climatique

La BCV veut apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et aux engagements de la Confédération suisse et du Plan climat vaudois. Ainsi, elle souhaite promouvoir la transparence des entreprises pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'encourager la définition d'objectifs et plans de transition crédibles visant à les réduire.

Droits humains

Conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la BCV considère comme fondamental le respect des droits humains et cherche l'amélioration continue des pratiques des entreprises en la matière.

Gouvernance d'entreprise

La BCV promeut les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise en exerçant systématiquement ses droits de vote auprès des entreprises dans lesquelles elle investit. Dans le cadre du dialogue, elle accorde une importance à l'indépendance des administrateurs et aux questions de rémunération des dirigeantes et des dirigeants.

Biodiversité

La BCV accorde une attention particulière au thème de la biodiversité. En effet, elle attend des entreprises qu'elles prennent en considération leurs impacts et risques liés à la biodiversité et fassent en sorte de les minimiser.

Approches de dialogue

Pour développer une politique de dialogue efficace, la BCV a identifié trois approches, tenant compte de son modèle d'affaires dans la gestion d'actifs. La Banque met en pratique l'une ou l'autre de ces approches dans ses activités de dialogue.



Dialogue direct

Cette approche implique une interaction directe entre la BCV et les bénéficiaires de ses investissements. Ce dialogue est mené par la BCV de manière individuelle et ciblée afin d'assurer une cohérence avec la politique interne en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR). L'approche de dialogue direct est privilégiée pour les classes d'actifs sur lesquelles la BCV a une capacité d'influence (par exemple, immobilier indirect suisse).



Dialogue indirect

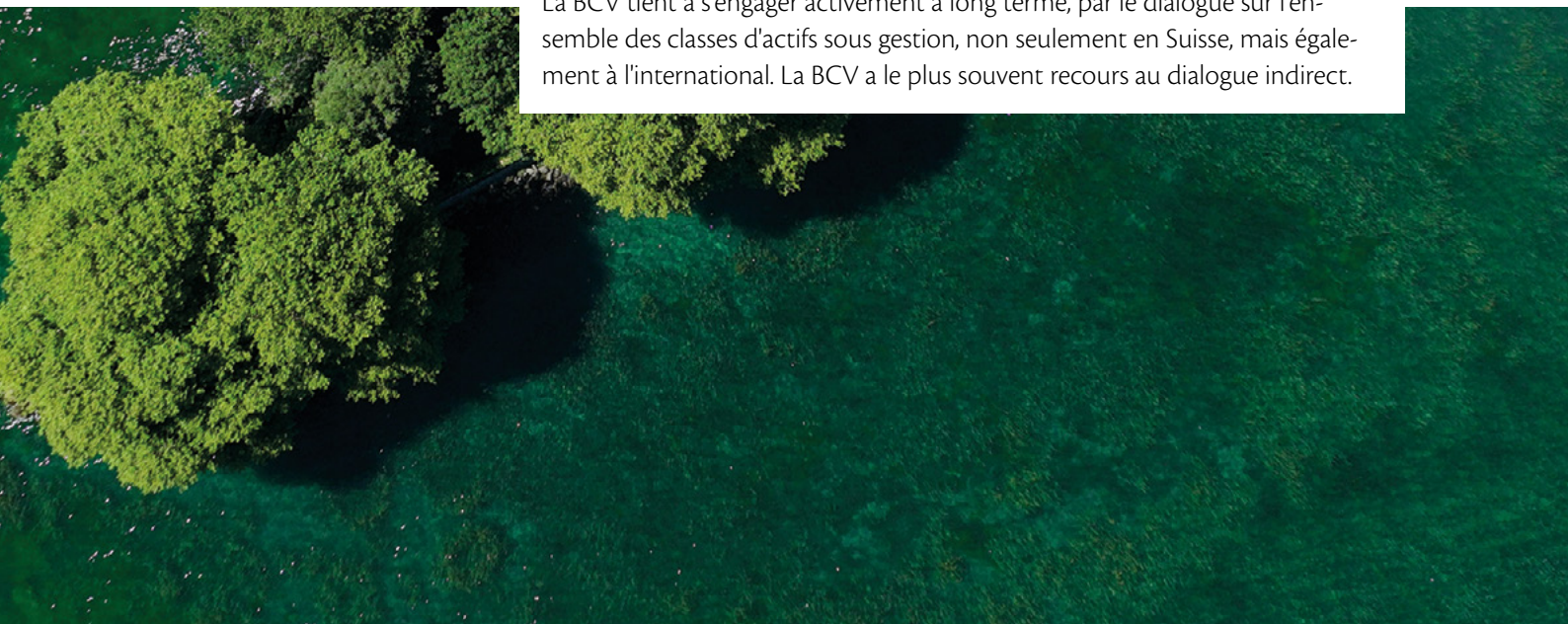
La BCV et ses équipes interviennent de manière indirecte auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, en passant par un prestataire externe. Pour ce faire, la Banque fait appel aux services d'Ethos, qui agit comme prestataire de dialogue externe. La BCV veille à la cohérence des activités de dialogue déléguées avec ses propres principes et sa politique de dialogue. La Banque reste responsable de l'efficacité des activités déléguées et rend compte elle-même des résultats.



Dialogue collaboratif

Cette approche repose sur une participation active de la BCV à des initiatives collaboratives. Le dialogue avec les entreprises est ainsi conduit en partenariat avec d'autres pôles d'investisseurs. Par exemple, la BCV participe depuis 2023 à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sur le plan mondial prennent les mesures nécessaires de lutte contre les changements climatiques.

La BCV tient à s'engager activement à long terme, par le dialogue sur l'ensemble des classes d'actifs sous gestion, non seulement en Suisse, mais également à l'international. La BCV a le plus souvent recours au dialogue indirect.



Processus de dialogue

Le processus par lequel le dialogue est instauré et développé avec les parties prenantes dépend fondamentalement de l'approche de dialogue choisie. La BCV considère qu'un dialogue réussi implique de parler ouvertement avec l'entreprise, d'écouter ses arguments et d'être pragmatique sur les améliorations à apporter.

Dans cette optique, plusieurs étapes sont définies selon l'approche de dialogue appliquée.



Dialogue direct

La première étape consiste à **sélectionner les acteurs avec lesquels engager le dialogue**. Cette démarche débute par une analyse approfondie du périmètre de dialogue, permettant d'identifier les acteurs dont les activités ne sont pas alignées avec les bonnes pratiques pour ce qui concerne les thèmes de dialogue définis par la BCV. Il est ensuite essentiel d'identifier les enjeux de dialogue spécifiques à chaque acteur, dans une perspective de création de valeur à long terme.

La deuxième étape du processus vise à **planifier** et à **définir les objectifs du dialogue**. Dans cette phase, la BCV identifie les axes de progrès attendus et formalise l'approche pour les atteindre, afin d'accompagner les acteurs dans leur stratégie de développement durable. À cette fin, des étapes clés et des objectifs sont fixés en fonction des thèmes prioritaires identifiés, et en tenant compte des enjeux auxquels font face les acteurs. De plus, des indicateurs clés de performance spécifiques au dialogue sont définis, afin d'évaluer l'efficacité des échanges et mesurer les progrès réalisés.

La troisième étape est d'**initier le dialogue** avec les acteurs sélectionnés. Pour ce faire, la BCV peut utiliser différents canaux, notamment des rencontres avec les directions, des visites sur site, des appels téléphoniques et des échanges écrits. La diversité de ces interactions favorise des échanges approfondis et constructifs, permettant une meilleure compréhension mutuelle des enjeux.

La quatrième étape du processus implique le **suivi** et l'**évaluation du dialogue** en cours par la BCV. L'ensemble du processus est documenté, en respectant les étapes et les objectifs initialement fixés. Des mises à jour régulières sur l'avancement du dialogue sont effectuées afin de mesurer les progrès réalisés et d'identifier les éventuels obstacles à surmonter. Le succès du dialogue est évalué en examinant dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et en prenant en compte les retours d'information des parties prenantes impliquées. Sur la base de cette évaluation, une décision est prise quant à la poursuite, l'adaptation ou la conclusion du dialogue. Si nécessaire, un processus d'escalade, présenté ci-après, est amorcé pour explorer des solutions alternatives et résoudre les éventuels désaccords ou blocages.



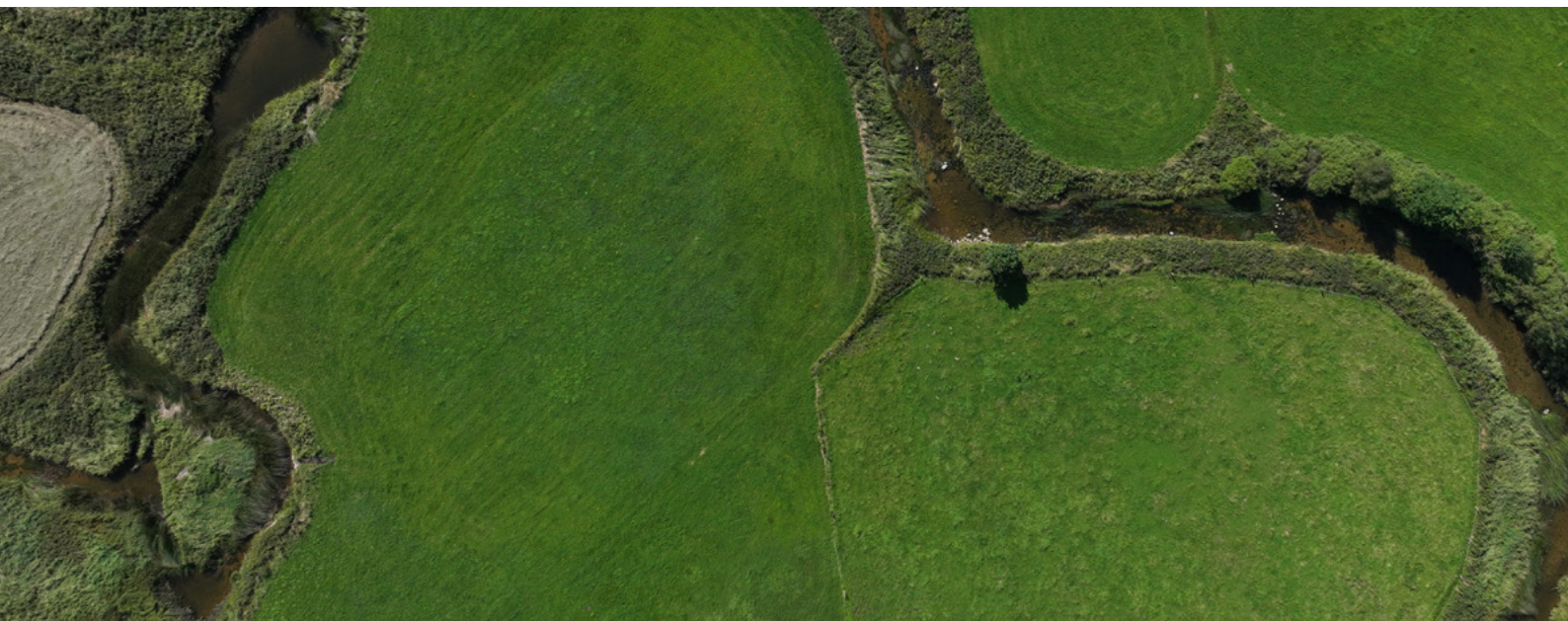
Dialogue indirect

Dans le cadre du dialogue indirect, les étapes décrites ci-dessus sont prises en charge par Ethos, qui agit comme prestataire de dialogue externe de la BCV. Dans ce cas, la Banque veille à la cohérence des activités de dialogue déléguées vis-à-vis de ses propres principes et de sa politique de dialogue et reste responsable de l'efficacité des activités déléguées.



Dialogue collaboratif

Les étapes appliquées dans le cadre du dialogue collaboratif dépendent de l'initiative concernée.



Processus d'escalade



Si les efforts de dialogue se révèlent infructueux, voire inexistants, la BCV peut adopter des stratégies d'escalade. Les mesures envisagées sont proportionnelles à l'importance des enjeux associés au dialogue et sont adaptées aux objectifs.

Dans un premier temps, la BCV peut demander des points d'éclaircissement ou une prise de contact avec le conseil d'administration de l'entreprise concernée. L'absence d'amélioration satisfaisante dans le processus de dialogue peut déboucher sur des actions plus formelles (par exemple, collaboration avec d'autres investisseurs, vote de sanctions, dépôt de résolutions lors des assemblées générales). En dernier recours, si toutes les autres mesures ont échoué, la BCV peut décider de réduire l'exposition, voire de vendre entièrement sa participation dans l'entreprise concernée.

Reporting



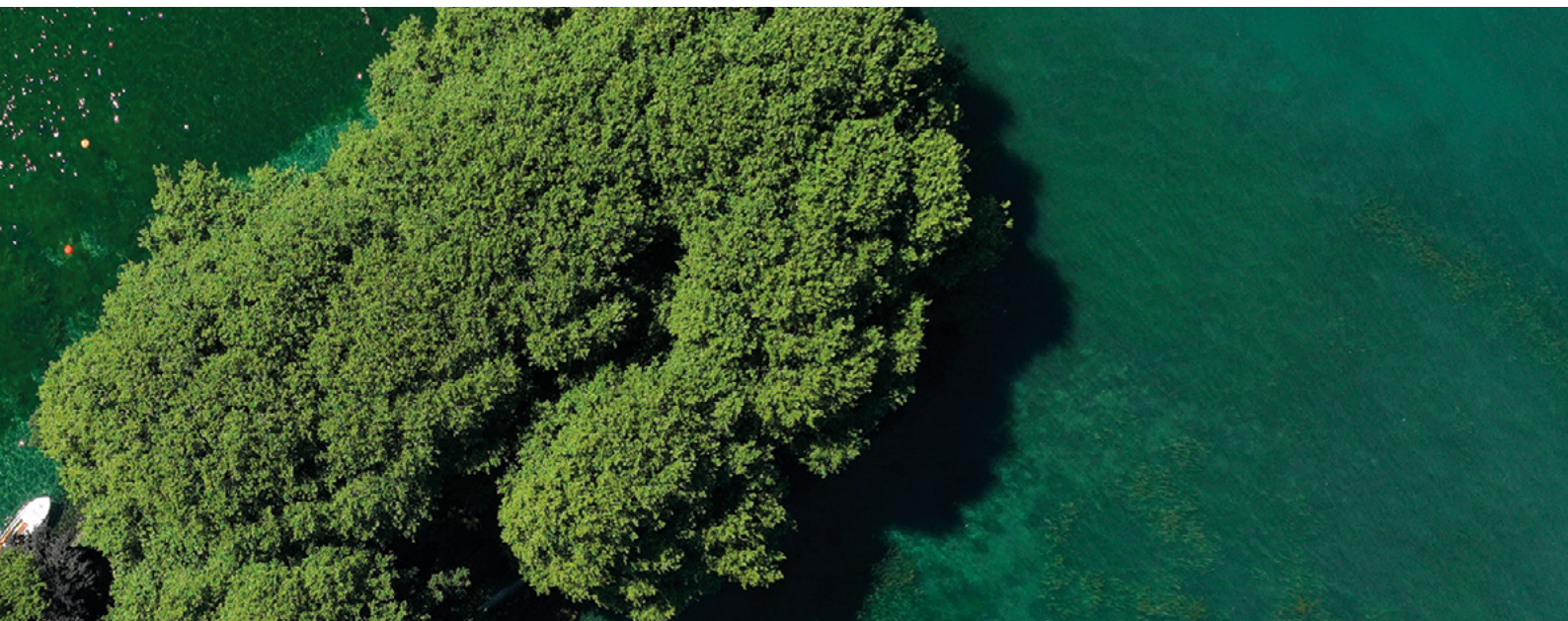
En tant qu'investisseur responsable, la BCV s'engage envers sa clientèle et les autres parties prenantes à rendre compte du contenu, de l'évolution et des résultats obtenus à travers ses activités de dialogue. Cet engagement se matérialise par la publication d'un rapport annuel accessible publiquement.

Ce rapport a pour objectif de fournir une synthèse des activités de dialogue menées par la Banque. Il comprend notamment des informations sur les objectifs fixés, les dialogues engagés avec les entreprises, le nombre d'entretiens menés, les résultats obtenus et le respect des processus établis.

Les pratiques de reporting de la BCV dans ce domaine s'inspirent des standards en matière de publication des activités de dialogue recommandés par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies. De plus, elles répondent aux recommandations du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier.*

Enfin, la BCV publie annuellement un rapport détaillant ses activités de vote par procuration.

* [Position du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier](#)



Gestion des conflits d'intérêts

Dans le cadre de ses activités de dialogue, la BCV ou ses mandataires peuvent se trouver confrontés à d'éventuels conflits d'intérêts. Les conflits réels, potentiels ou perçus sont divulgués et les procédures détaillées de gestion de ces conflits sont rendues publiques.

Un document existant, intitulé «Information sur la politique de gestion des conflits d'intérêts à la BCV»*, informe la clientèle de la politique adoptée par la Banque en matière de conflits d'intérêts. Dans ce document, la BCV définit son approche visant à éviter, identifier et gérer les conflits d'intérêts, en décrivant notamment le processus de communication des conflits d'intérêts potentiels à la clientèle ou aux bénéficiaires, ainsi que les solutions envisagées pour les atténuer. Les règles et les principes énoncés dans ce document s'appliquent également à la gestion des conflits d'intérêts dans le contexte du dialogue.

* Ce document s'applique à l'ensemble des activités liées à la gestion de fortune privée et institutionnelle.

Informations juridiques importantes

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif. Il ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. La diffusion de ce document peut être interdite ou soumise à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par exemple, Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

© 2024 Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Tous droits réservés.



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch